



# en ZONE NEUTRE

WWW.ADRSPORTRED.CA

1-866-733-7767

V / MMVI

## Jeux 2006

# RÉTROSPECTIVE



Avant de tourner la page sur les Grands Jeux de 2006 et relever de nouveaux défis, le CRDSC vous propose une rétrospective sur certaines des leçons apprises par ceux et celles qui avaient la responsabilité de faire respecter les règles au sein et au nom des membres des délégations canadiennes: Patrice Brunet, Karolina Wisniewska et Mike Smith. Ces trois juristes ont accompagné les délégations canadiennes à Turin et Melbourne afin de s'assurer que des conflits d'ordre légal n'entacheraient pas la concentration de nos athlètes et du personnel de mission.

Patrice Brunet et Mike Smith ont gentiment accepté de nous livrer leur plan d'entraînement en préparation des Jeux.

### ME PATRICE M. BRUNET

Patrice Brunet est arbitre au CRDSC depuis ses débuts en 2002. Admis au Barreau du Québec en 1992, il a successivement été membre des conseils d'administration de Triathlon Québec (président), de Triathlon Canada (vice-président), de l'Union internationale de triathlon et du Comité Olympique Canadien. Il est membre du Tribunal Arbitral du Sport depuis 1995 et de l'Agence antidopage des États-Unis depuis 2001. Il est avocat-conseil auprès de l'Union internationale de triathlon.

### ME MIKE SMITH

Mike Smith fut membre de l'équipe canadienne de lutte gréco-romaine de 1995 à 2001. Il est président de Athletes CAN et avocat pour la firme Langevin Morris LLP où il pratique en droit criminel et civil. Il a représenté les athlètes à maintes reprises, notamment aux Jeux Olympiques, aux Jeux du Commonwealth, dont les derniers à Melbourne, et aux Jeux panaméricains.





Par **Me Patrice Brunet**

# Ombudsman olympique

## version 2006

**D**epuis les Jeux Panaméricains de 1995 en Argentine, le Comité Olympique Canadien (COC) réserve une position au sein de son personnel de mission à un représentant juridique. De *Avocat des athlètes*, le titre du poste est devenu *Ombudsman d'équipe*. Après avoir tenu ce rôle bénévole en 1996 et 2002, j'ai eu le privilège de le faire pour une troisième fois lors des derniers Jeux Olympiques d'hiver, à Turin.

Le rôle d'ombudsman d'équipe en est un de soutien juridique d'abord et avant tout. L'assistance peut porter sur les difficultés rencontrées par les athlètes, ou le personnel de mission et du COC. La tâche première de l'ombudsman est de faciliter la résolution de problèmes réels ou anticipés, le tout dans un esprit d'équipe, de collaboration.

Mon expérience de trois Jeux Olympiques m'a permis d'identifier quatre secteurs principaux dans lesquels les services de l'ombudsman peuvent être sollicités: le litige sportif international, le litige pénal domestique, les questions administratives internes et le litige sportif administratif interne.

Le litige sportif international pendant les Jeux Olympiques implique inévitablement l'utilisation ponctuelle des services de la division *ad hoc* du Tribunal Arbitral du Sport (TAS). Pour ce faire, l'ombudsman doit avoir une connaissance intime de l'arbitrage devant le TAS. Il doit être familier avec les résumés jurisprudentiels des décisions du TAS, et rendre visite aux bureaux du TAS sur place quelques jours avant les cérémonies d'ouverture afin de prendre copie des règles de procédure en

vigueur pour la durée des Jeux. Le COC pourra, s'il le choisit, requérir de l'ombudsman qu'il le représente devant le TAS dans le cadre d'une requête d'arbitrage. Dans ce contexte, il est fondamental que l'ombudsman soit familier avec le courant de pensée jurisprudentiel des instances d'arbitrage sportif international. Il se tiendra aussi à jour pendant toute la durée des Jeux sur les décisions rendues par la division *ad hoc* du TAS.

Le COC envoie plusieurs centaines d'athlètes, employés et bénévoles à chacun des Jeux Olympiques. Il est donc normal qu'un ou

### Le rôle de l'ombudsman d'équipe est important pour permettre à l'équipe canadienne de performer au meilleur de ses capacités.

plusieurs de ces membres puissent rencontrer des difficultés avec les autorités locales, par l'application du droit domestique. Il est ainsi souhaitable que, dès son arrivée aux Jeux Olympiques, l'ombudsman prenne contact avec un cabinet d'avocats local de bonne réputation. Pour ma part, 24 heures après mon arrivée à Turin, j'avais déjà rencontré trois avocats spécialisés en matières pénales italiennes. J'avais leur numéro de portable, et ils étaient disponibles à tout moment, pour toute la durée des Jeux, sur une base *pro bono*.

L'ombudsman peut aussi être consulté sur des questions administratives internes, où son rôle se bornera à mettre les membres de l'équipe canadienne en contact avec les bonnes personnes, que ce soit pour des questions d'assurance, de transport, mais aussi de réclamations en vertu des diverses polices d'assurance du COC. Ainsi, dès

son arrivée aux Jeux, l'ombudsman s'assurera d'identifier immédiatement le chef de mission, l'assistant chef, le directeur-général du COC, le directeur des sports du COC ainsi que le responsable des communications. L'identification de ces personnes avec leur numéro de téléphone portable sont des étapes préliminaires fondamentales pour être assuré de réagir promptement et avec efficacité lorsqu'une situation se produira.

Finalement, il peut malheureusement arriver à l'occasion que des entraîneurs et des athlètes aient des différends qui exigent l'application de la politique de harcèlement du COC. L'ombudsman de l'équipe s'assurera ainsi de bien orienter et informer chacune des parties, tout en demeurant conscient que, son rôle se terminant avec les cérémonies de fermeture, il ne pourra les assister au-delà des Jeux Olympiques.

Le rôle de l'ombudsman d'équipe est important pour permettre à l'équipe canadienne de performer au meilleur de ses capacités. La concentration des athlètes et de leur personnel, requise pour monter sur le podium, exige que les facteurs externes soient évacués dès que possible, et de manière efficace. Même aujourd'hui, le COC est un des seuls comités nationaux olympiques à avoir reconnu les conséquences déstabilisantes de l'apparition de facteurs juridiques inopinés; notre récolte de médailles toujours plus importante de Jeux en Jeux n'y est pas, selon moi, tout à fait étrangère.

Dans le cadre des Jeux Olympiques de Turin 2006, Patrice Brunet a traité cinq dossiers au sein de la délégation canadienne et a présenté un dossier devant la division *ad hoc* du Tribunal arbitral du sport.

# Représentant des athlètes aux Jeux du Commonwealth 2006

Par **Me Mike Smith**



**L**e rôle de représentant des athlètes a été joué par plusieurs avocats dans le passé. Lors de chacun des Jeux, nous relevons de nouveaux défis tout en acquérant une expérience précieuse. Ce sont ces utiles leçons qui ont permis au Canada de supporter ses athlètes et son personnel de mission efficacement. J'ai eu la merveilleuse opportunité de jouer le rôle de représentant des athlètes lors de Grands Jeux. L'approche suivante en est une nouvelle qui fut utilisée aux Jeux du Commonwealth 2006 et que je considère utiliser lors de futurs Jeux.

À titre informatif, je dois mentionner qu'avant chaque Grands Jeux, une session d'orientation est organisée pour les chefs d'équipe et les membres du personnel de mission. Ces réunions ont habituellement lieu dans un centre de conférence et permettent à l'Équipe Canada de se rencontrer et de se saluer. Durant ces sessions, le représentant des athlètes se voit accorder l'opportunité de présenter son rôle au groupe. Le délai de présentation lors de ces rencontres est d'environ 20 minutes.

Malgré le fait que ces sessions permettent une opportunité de rencontrer les chefs d'équipe, nous faisons face à une difficulté: le temps restreint pour expliquer notre rôle en détails. L'autre problématique que nous devons considérer a trait au fait que la personne qui assume le rôle de chef d'équipe aux Jeux n'est pas nécessairement celle qui participe à la session d'orientation. Ainsi, malgré que nous nous fassions de bons amis, l'infor-

mation qui est présentée se perd souvent dans le processus.

Pour répondre à cet état de faits, j'ai pris une approche différente pour les Jeux du Commonwealth 2006, une fois arriver à Melbourne. À l'arrivée de chacune des équipes, j'ai rencontré les athlètes pour leur expliquer mon rôle. C'est d'ailleurs la procédure habituelle aux Jeux. J'ai ensuite demandé à chacun des chefs d'équipe et entraîneurs de participer à une rencontre privée individuelle avec moi afin d'explorer les zones d'inquiétudes, déterminer le protocole de gestion des conflits lorsqu'ils surviennent et de manière plus importante, s'assurer qu'ils avaient en leur possession les règlements de leur sport respectif. Il m'était également vital

**Cette approche n'avait jamais été utilisée lors de Jeux précédents et fut extrêmement bien reçue par les entraîneurs et chefs d'équipe.**

de m'assurer que les entraîneurs et les chefs d'équipe étaient au courant des étapes qu'ils devraient respecter dans l'éventualité où un problème survenait sur le terrain ou hors compétition.

Chaque session durait 20-30 minutes et les entraîneurs et chefs d'équipe étaient requis d'apporter les règlements de leur sport respectif avec eux. C'était également une occasion pour moi d'être informé des différends qu'un entraîneur ou chef d'équipe avait pu rencontrer avec un ou des athlètes durant la période ayant mené aux Jeux, tout autant que des zones potentiellement conflictuelles auxquelles ils fallait s'attendre durant les Jeux.

Cette approche n'avait jamais été utilisée lors de Jeux précédents et fut extrêmement bien reçue par les entraîneurs et chefs d'équipe. Ils se sont sentis confiants et prêts à gérer les différends au moment de leur survenance. De plus, je me sentais confiant du fait que les intérêts de l'équipe étaient pris en charge. Cette approche fut bénéfique pour l'équipe en général et je considère l'utiliser lors de futurs Jeux.

**Leçons apprises:** s'assurer que chaque entraîneur et chef d'équipe possède une copie des règlements de leur sport avec eux lorsqu'ils quittent pour une compétition et de manière plus importante, qu'ils sachent ce qu'ils contiennent. Même si ces sessions initiales d'information sur les lieux des Jeux peuvent être longues, elles diminueront la durée que le représentant des athlètes prendra à essayer de comprendre les règlements d'un sport en particulier si et lorsque les événements prennent une mauvaise direction.

L'expertise de Mike Smith fut requise dans un dossier de sélection qui fut présenté au CRDSC avant les Jeux du Commonwealth de 2006 (Longpré & ACBA, disponible en ligne au [www.adrsportred.ca](http://www.adrsportred.ca) dans la banque de Jurisprudence)

# Nouveautés au CRDSC

- 1** Le nouveau **Code canadien de règlement des différends sportifs** disponible en ligne au [www.adrsportred.ca/tribunal/code\\_f.cfm](http://www.adrsportred.ca/tribunal/code_f.cfm)
- 2** Un **Facilitateur de règlements** pour vous aider à gérer vos conflits gratuitement, rapidement, simplement et en tout temps. Consultez notre site web au [www.adrsportred.ca](http://www.adrsportred.ca) ou communiquez avec Me Julie Duranceau, facilitatrice de règlements du CRDSC.  
**1.866.733.7767 ext. 222 / 514.796.8221 / [jduranceau@adrsportred.ca](mailto:jduranceau@adrsportred.ca)**
- 3** La **Méd-arb**: Un nouveau processus de résolution des conflits devant le Secrétariat de règlement des différends du CRDSC qui intègre à la fois les processus de médiation et d'arbitrage. [www.adrsportred.ca/tribunal/index\\_f.cfm](http://www.adrsportred.ca/tribunal/index_f.cfm)
- 4** **Décisions rendues** par le Secrétariat de règlements des différends dans quatre dossiers, concernant des questions de juridiction, d'interprétation des règles, de sélection, d'éligibilité et des infractions de dopage, disponibles en ligne au [www.adrsportred.ca/resource\\_centre/jurisprudence/index\\_f.cfm](http://www.adrsportred.ca/resource_centre/jurisprudence/index_f.cfm)

Ne manquez pas notre prochain numéro de **EN ZONE NEUTRE** le 15 Août 2006.

Pour recevoir une copie de **EN ZONE NEUTRE** par courriel ou par courrier régulier, veuillez nous écrire à [info@adrsportred.ca](mailto:info@adrsportred.ca)



## À venir

- > Une nouvelle image de marque
- > Un réaménagement et l'ajout de nouvelles sections au site web
- > Rapport d'activités du CRDSC pour 2005-2006

## Nouveautés en zone neutre

- > Une belle initiative de **Sport Terre-Neuve et Labrador** d'offrir des services de résolution de conflits à ses membres et d'utiliser les ressources offertes par le CRDSC afin d'atteindre ses objectifs de sensibilisation et d'éducation :  
[www.sportnl.ca/programs/dispute\\_resolution.html](http://www.sportnl.ca/programs/dispute_resolution.html)
- > Une **nouvelle section « juridique »** sur le site internet de l'Agence mondiale antidopage au  
[www.wada-ama.org/fr/dynamic.ch2?pageCategory.id=379](http://www.wada-ama.org/fr/dynamic.ch2?pageCategory.id=379)

# CRDSC

Centre de règlement des différends sportifs du Canada

Téléphone (450) 686-1245 | 1-866-733-7767

Télécopieur (450) 686-1246 | 1-877-733-1246

[WWW.ADRSPORTRED.CA](http://WWW.ADRSPORTRED.CA)

3100, Le Carrefour | Bureau 560 | Laval (Québec) Canada | H7T 2K7

[info@adrsportred.ca](mailto:info@adrsportred.ca)